

# Convention de passage et/ou de dépôt de matériel permettant des travaux de restauration de milieux aquatiques

## Contrat territorial XXX

### Entre :

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, Rue de l'Etang 23700 Auzances, représentée par son Président, Monsieur Gérard Guyonnet, ci-dessous désignée « CCMCA », d'une part,

### Et :

M./Mme Nom Prénom, adresse, propriétaire/locataire de la parcelle sise Commune de XXX et cadastrée section XX n° XX, d'autre part,

Il est convenu entre les deux parties ce qui suit :

### Article 1 : Contexte et objet de la convention

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI). À ce titre, elle porte des programmes de gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau sur son territoire.

L'arrêté préfectoral n°XXX déclare d'Intérêt Général le programme d'actions du Contrat Territorial XXX dans lequel s'inscrivent les travaux objet de la présente.

Afin d'assurer la bonne réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques prévus sur une zone proche de la parcelle citée ci-dessus, la CCMCA et l'entreprise chargée des travaux ont besoin de *passer/déposer du matériel* sur ladite parcelle.

La présente convention a pour but d'autoriser la CCMCA et l'entreprise à exécuter ce *passage/dépôt de matériel* et d'en fixer les modalités.

### Article 2 : Modalités de *passage/dépôt de matériel*

#### *Description du contexte le cas échéant*

#### *Description des travaux (localisation, accès, plan de circulation, zones de dépôt et de stockage, type de matériel, etc.)*

Ce chantier est prévu sur la période de basses eaux de l'année XXXX. La durée prévisionnelle des travaux est de XX jours.

### Article 3 : Engagement de la CCMCA

La CCMCA, dans le cadre des opérations prévues au Contrat Territorial XXX, s'engage à :

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20230726-2023-099-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2023  
Date de réception préfecture : 03/08/2023

- Informer *M./Mme Nom Prénom* des dates de début et de fin de travaux,
- Informer *M./Mme Nom Prénom* de tout dysfonctionnement lié à la réalisation des opérations programmées (retard de réalisation, modifications en cours de chantier, etc.),
- Faire procéder par l'entreprise à la remise en état de la parcelle si nécessaire.

#### **Article 4 : Engagements de *M./Mme Nom Prénom***

*M./Mme Nom Prénom* s'engage à :

- Permettre l'accès et *le passage/dépôt de matériel de chantier* tels que définis à l'article 2 de la présente convention,
- Assurer le cas échéant l'absence d'animaux dans ladite parcelle sur la période d'intervention,
- Autoriser l'accès aux services de la CCMCA et de l'entreprise le cas échéant dans le cadre de la surveillance des travaux mais aussi du suivi post-chantier,
- Autoriser la CCMCA à prendre, utiliser et publier des photographies de la zone de *passage/dépôt de matériel* dans un but de suivi des programmes et de communication,
- Informer la CCMCA de tout dysfonctionnement ou dégradation rencontré sur la zone de *passage/dépôt de matériel*.

Dans le cas où la parcelle est en location, l'annexe à la présente convention est signée par le propriétaire qui transfère les engagements ci-dessus à *M./Mme Nom Prénom*. En effet, en cas de location de la/des parcelle(s) visée(s) par la présente convention, le locataire est considéré comme le premier concerné par le *passage/dépôt de matériel*.

#### **Article 5 : Modalités financières**

La présente convention ne prévoit aucune participation ou compensation financière d'aucune des 2 parties.

#### **Article 6 : Modalité d'application de la convention**

Pendant la durée d'exécution de la présente convention, les parties pourront convenir amiablement d'une modification de ses termes par simple avenant signé par les deux parties.

En cas de vente de la propriété foncière ou de changement de locataire, l'accord ne sera maintenu que par l'adhésion du nouvel acquéreur ou locataire à la présente convention.

*M./Mme Nom Prénom* s'engage à prévenir la CCMCA en cas de changement de propriétaire ou de locataire de la parcelle.

#### **Article 7 : Durée et résiliation**

Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de cinq ans.

La résiliation de la présente convention peut intervenir de manière anticipée (vente, décès, etc.) ou à la fin de la durée de la convention.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20230726-2023-099-DE  
Date de télétransmission : 03/08/2023  
Date de réception préfecture : 03/08/2023

La présente convention est établie en **XXX** exemplaires signés pour tous ses termes par les parties ci-après nommées :

À, **lieu**

le **date**

**Nom, Prénom,**  
**Propriétaire/Locataire**

Pour la Communauté de Communes  
Marche et Combraille en Aquitaine,  
M. Gérard Guyonnet, Président

**Annexe à la convention de passage et/ou de dépôt de matériel permettant des travaux de  
restauration de milieux aquatiques destinée au propriétaire de parcelle(s) louées**

Je soussigné(e), *Nom Prénom*,

Propriétaire de la parcelle sise sur la commune de *XXX*, cadastrée section *XX* n° *XX*

Autorise les travaux et assure que *M./Mme Nom Prénom*, est locataire et utilisateur de ladite parcelle.

*M./Mme Nom Prénom* assure, à ce titre, les responsabilités précisées par la présente convention de gestion.

À, le

*Nom Prénom*